



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Communiqué de l'ASPI, Association Suisse des Physiothérapeutes Indépendants**

Hausse des coûts de la santé : SantéSuisse pointe du doigt les physiothérapeutes

L'Association suisse des physiothérapeutes indépendants (ASPI) réagit suite à l'analyse de la hausse des coûts de la santé présentée à la presse le 26 septembre dernier. La physiothérapie a été pointée du doigt et désignée comme l'un des principaux responsables de cette augmentation. L'ASPI s'inquiète du raccourci que les assurés pourraient tirer entre l'augmentation annoncée des coûts de la physiothérapie (10.2%) et l'augmentation prévue de leur prime d'assurance-maladie.

L'ASPI précise d'emblée que la physiothérapie ne représente que 3% du total des dépenses de santé à charge de l'AOS. Elle confirme que la quantité des prestations de physiothérapie dispensées est à la hausse : la profession assume une part importante des stratégies de soin et des objectifs d'économies mis en place par les assureurs et la Confédération. Par leur savoir-faire, les physiothérapeutes indépendants participent au maintien à domicile d'une population vieillissante. Leur prise en charge ambulatoire intervient également de manière de plus en plus précoce à la suite de traitements hospitaliers. La hausse du volume des prestations de physiothérapie s'explique notamment par un transfert des soins du domaine stationnaire, constamment sous pression, au domaine ambulatoire.

L'accroissement du nombre de praticiens installés, également mis en avant par SantéSuisse comme facteur de la hausse des coûts, répond à un réel besoin. L'ASPI rappelle que seuls les traitements de physiothérapie prescrits par un médecin sont portés à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Les médecins choisissent d'adresser leurs patients à un physiothérapeute en raison de l'efficacité des méthodes de traitement actuellement pratiquées. La physiothérapie constitue une alternative aux traitements médicamenteux et contribue à raccourcir la durée des arrêts de travail.

L'ASPI prend acte des chiffres présentés par SantéSuisse. Prête à assumer sa part de responsabilité dans le système global des soins et consciente qu'il est urgent et indispensable de limiter la hausse des coûts de la santé, elle souhaite analyser dans le détail, en partenariat avec SantéSuisse, l'évolution des coûts et des prestations de physiothérapie des 5 dernières années.

#### Renseignements :

François de Kalbermatten, vice-président ASPI,  
tél. 079 234 19 80, arcades03@bluewin.ch

Paudex, le 29 septembre 2017